

Subvention dans le cadre de l'opération «Besançon nettoie ses façades» - Convention avec le Rectorat

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La propriété de l'Etat affectée au Rectorat était comprise dans le secteur n° 1 du programme de ravalement de façades. Les travaux n'ont pu être effectués dans la période opérationnelle (1993-1996).

Après de multiples relances et une approche technique compte tenu de la complexité de la façade, il a été proposé au Rectorat de maintenir la subvention à hauteur de 20 % dès lors que les travaux seraient effectués en 2001.

L'Etat a établi un projet de ravalement, évalué son coût (1,3 MF soit 198 183,72 €) et réservé les crédits nécessaires et sollicite donc la Ville pour l'engagement de la subvention (1,28 MF x 20 % = 256 000 F ou 39 026,95 €).

La subvention municipale va donc intervenir dans le financement de l'Etat par une participation qui sera versée sous forme de fonds de concours pour cette opération.

A ce titre, il est nécessaire d'établir une convention entre l'Etat et la Ville concrétisant l'engagement de cette dernière pour un montant de 256 000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement de la subvention à hauteur de 20 % à engager sur l'imputation 92.824.6572.82017.30100 du budget primitif 2001

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

«M. LE MAIRE : Le projet a été difficile à établir et on a envie que Mme MAGNIN habite dans un Rectorat qui ait de belles façades parce que c'est vrai que cela faisait une tache lorsqu'on montait à la Citadelle.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je me suis abstenu en commission sur ce sujet et je m'en explique parce que c'est vrai que ça peut paraître un peu curieux. Il me paraît quand même anormal et regrettable que l'Etat se réveille avec 6 ans de retard par rapport à la date où il aurait fallu effectuer les travaux alors que toutes les autres façades dans cette rue-là et dans ce quartier-là sont blanches, même celles de la Ville. Vous disiez tout à l'heure que l'Etat a dû faire des efforts, etc. mais la Ville a également fait des efforts en son temps pour refaire des façades, M. ROIGNOT en sait quelque chose, on en a déjà parlé en commission au précédent mandat. Je voudrais quand même rappeler que les propriétaires privés ont 3 ans pour faire les travaux dans la période requise et pendant cette période de 3 ans ils ont donc droit à ces 20 % d'aide, de participation de la Ville qui sont acceptés d'ailleurs bien volontiers et les personnes qui n'ont pas fait les travaux dans cette période de 3 ans se voient systématiquement refuser les 20 % sauf quelques cas particuliers qui se comptent sur les doigts d'une main de gens propriétaires d'immeubles souvent d'ailleurs en mauvais état et qui sont totalement insolubles donc qui étaient dans l'impossibilité véritable financière de réaliser ces travaux.

Je m'abstiendrai sur ce sujet parce que moi j'estime qu'en accordant aujourd'hui une subvention à l'Etat de 20 % comme s'il avait fait les travaux en temps voulu, on crée un précédent, déjà une injustice par rapport aux propriétaires privés que ce soit des privés comme tout le monde ou alors même des collectivités, et on crée une différence qui, à mon avis, ne se justifie pas. D'autre part, en accordant aujourd'hui cette remise de 20 %, on pousse finalement l'Etat pour des prochains travaux à ne pas les réaliser en temps voulu puisqu'il sait qu'il aura de toute façon 20 % de subvention ! Je pense qu'il aurait mieux valu marquer le coup là-dessus en disant : on refuse les 20 %, vous faites vos travaux en temps voulu, un point c'est tout.

M. LE MAIRE : Je vous ferai simplement remarquer qu'effectivement il y a eu des grandes difficultés entre 1993 et 1996. Le Rectorat a présenté des demandes et le Ministre de l'époque n'a pas voulu effectivement abonder, donner les crédits. Il se trouve qu'entre temps le Ministre a changé et que désormais grâce à l'action du nouveau Ministre on a pu effectivement trouver les crédits pour financer ce ravalement. Donc je crois que le changement a vraiment été profitable.

M. Alexandre CHIRIER : Je veux dire un petit peu la même chose pour une part que notre collègue RENOUD-GRAPPIN et ajouter que sur le principe de subventionner l'Etat pour ce genre d'opération, je trouve cela un peu dommage. C'est la raison fondamentale pour laquelle je m'abstiendrai. Si l'Etat n'a pas les moyens de mettre 256 000 F de plus pour entretenir son patrimoine, je trouve cela lamentable et qu'il faille un voire deux Ministres de la Culture et 4 ans pour y arriver je trouve cela aussi un petit peu fort.

M. LE MAIRE : C'est votre choix».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins dix abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.